



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20190820-2019_54-DE
Reçu le 22/08/2019

DELIBERATION
N°2019-54 du 20 août 2019

OBJET – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Olivier FONS

Le 20 août 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 août 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 24

Nombre de pouvoirs : 9

Mme Francine DAERDEN est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Nicole GUERIN à Mme Fanny BOVETTO
M. Maurice DUFOUR à M. Yvon AIGUIER
M. Gilles MARTINEZ à M. Mohamed DJEFFAL
Mme Claude JIMENEZ à M. Alain PROREL
M. Romain GRYZKA à M. Emeric SALLE
M. Bruno MONIER à M. Roger GUGLIEMETTI
Mme Catherine MUHLACH à Mme Anne-Marie FORGEOUX
M. Pierre LEROY à M. Jean-Louis CHEVALIER
M. Sébastien FINE à M. Gérard FROMM

Est excusé : M. Jean-Franck VIOUJAS

Vu la délibération n°2019-19 du 19 mars 2019, relative au vote des Budgets Primitifs 2019,

Vu la délibération n°2019-31 du 23 avril 2019, relative au vote d'une décision modificative n°1 du budget assainissement,

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires : + 44 400 € de dépenses de fonctionnement soit + 14 400 € pour la réalisation d'une étude sur les différents modes de gestion de l'assainissement collectif, + 30 000 € pour l'accompagnement dans le choix du mode de gestion de l'assainissement et dans la mise en place de ce nouveau mode de gestion,

Considérant les recettes exceptionnelles liées aux rejets par le Tribunal Administratif de requêtes déposées à l'encontre de la CCB par le délégataire de la gestion de l'assainissement (+ 3 500 € de recettes de fonctionnement),

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires suite à la révision des prix de l'étude de réactualisation et finalisation du zonage assainissement (+155 € de dépenses d'investissement),

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits nouveaux pour des travaux de remise à niveau de regards d'assainissement sur la commune de La Salle les Alpes (+ 2 895 € de dépenses d'investissement),

Considérant la nécessité de procéder à une seconde modification du Budget Assainissement 2019,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 1^{er} juillet 2019,

Vu l'avis du Bureau du 28 juillet 2019,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (une abstention : M. Eric PEYTHIEU) :

- Adopte la décision modificative n° 2 du budget « **Assainissement** » 2019 telle que motivée et établie comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Compte	DM n°2	Type
Fonctionnement						
	Dépenses				3 500,00	
		011	Charges à caractère général		44 400,00	
		617	Etudes et recherches		44 400,00	Réel
		023	Virement à la section d'investissement		-40 900,00	
		023	Virement à la section d'investissement		-40 900,00	Ordre
	Recettes				3 500,00	
		77	Produits exceptionnels		3 500,00	
		7718	Autres produits exceptionnels		3 500,00	Réel
Investissement						
	Dépenses				-40 900,00	
		23	Immobilisations en cours		-40 900,00	
		107	2313	Constructions	155,00	Réel
		15	2313	Constructions	2 895,00	Réel
		33	2313	Constructions	-43 950,00	Réel
	Recettes				-40 900,00	
		021	Virement de la section d'exploitation		-40 900,00	
		021	Virement de la section d'exploitation		-40 900,00	Ordre

Nouvel équilibre budgétaire :

FONCTIONNEMENT							
	DEPENSES			RECETTES			
	BP + DM 1	DM 2	Total		BP + DM 1	DM 2	Total
Charges à caractère général	237 000.00	44 400.00	281 400.00	Résultat d'exploitation reporté	538 600.91		538 600.91
Charges de personnel	83 000.00		83 000.00	Atténuations de charges	2 000.00		2 000.00
Charges financières	20 000.00		20 000.00	Opérations d'ordre	37 000.00		37 000.00
Charges de gestion courante	10 000.00		10 000.00	Vente de produits	615 000.00		615 000.00
Charges exceptionnelles	590 000.00		590 000.00	Subventions d'exploitation	598 500.00		598 500.00

AR Prefecture

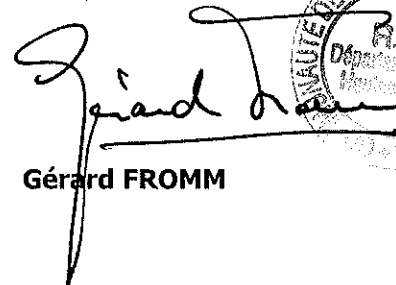
005-240500439-20190820-2019_54-DE
Reçu le 22/08/2019


Opérations d'ordre	266 000.00		266 000.00	Produits gestion courante	55 500.00		55 500.00
Virement section d'investissement	640 600.91	-40 900.00	599 700.91	Produits exceptionnels	0.00	3 500.00	3 500.00
TOTAL	1 846 600.91	3 500.00	1 850 100.91	TOTAL	1 846 600.91	3 500.00	1 850 100.91

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	BP + DM 1	DM 2	Total		BP + DM 1	DM 2	Total
Opérations d'ordre	37 000.00		37 000.00	FCTVA	157 212.00		157 212.00
Emprunts	96 223.86		96 223.86	Subventions d'invest	10 500.00		10 500.00
Immos incorporelles	40 785.00		40 785.00	Opérations d'ordre	266 000.00		266 000.00
Immos en cours	1 031 980.49	-40 900.00	991 080.49	Reprise résultat	166 776.44		166 776.44
Participations et créances	35 100.00		35 100.00	Virement de la section de fonctionnement	640 600.91	-40 900.00	599 700.91
TOTAL	1 241 089.35	-40 900.00	1 200 189.35	TOTAL	1 241 089.35	-40 900.00	1 200 189.35

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,


Gérard FROMM



Date affichage : **22 AOUT 2019**